

Examen rapide de la classification du COSEPAC

pour le

Crotale des bois *Crotalus horridus*

au Canada

DISPARUE DU PAYS
2023

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Le processus d'examen rapide de la classification est utilisé par le COSEPAC dans le cas des espèces sauvages dont le statut n'a pas changé depuis leur dernière évaluation. Les renseignements facilement accessibles contenus dans le précédent rapport de situation ou sommaire du statut de l'espèce et les documents de rétablissement ainsi que ceux détenus par les équipes de rétablissement, les autorités responsables, les centres de données sur la conservation et les spécialistes des espèces ont été examinés par le sous-comité de spécialistes des espèces concerné, puis analysés par le COSEPAC. Le présent document est le sommaire des renseignements pertinents.

Les examens rapides de la classification sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril au Canada. Le présent document peut être cité de la manière suivante :

COSEPAC. 2023. Examen rapide de la classification du COSEPAC pour le crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. viii p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie David Fraser d'avoir rédigé l'examen rapide de la classification pour le crotale des bois (*Crotalus horridus*), avec l'appui d'Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision de l'examen ont été assurées par Tom Herman, coprésident du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et des reptiles du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125
Télec. : 819-938-3984

Courriel : ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca
www.cosepac.ca

Also available in English under the title "COSEWIC Rapid Review of Classification on the Timber Rattlesnake *Crotalus horridus* in Canada."

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2023.
N° de catalogue CW69-18/26-2023F-PDF
ISBN 978-0-660-49748-8



COSEPAC Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – Mai 2023

Nom commun

Crotale des bois

Nom scientifique

Crotalus horridus

Statut

Disparue du pays

Justification de la désignation

Ce serpent de grande taille occupait autrefois une grande partie de l'escarpement du Niagara et d'autres régions du sud de l'Ontario. Malgré des recherches intensives et son identification aisée, l'espèce n'a pas été observée au Canada depuis 1941.

Répartition

Ontario

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010 et en novembre 2023.



COSEPAC Examen rapide de la classification

PRÉFACE

Ce grand prédateur qui chasse à l'affût était autrefois réparti dans la péninsule du Niagara, dans le sud de l'Ontario. Il existe plusieurs mentions antérieures dans les comtés d'Essex, de Kent, d'Elgin, de Halton, de Manitoulin¹ et de Peel, en Ontario (COSSARO, 2019). Des mentions non confirmées existent dans l'extrême sud-ouest du Québec, mais les données sur ces mentions sont limitées, et il n'a pas été possible de les confirmer (ECCC, 2010).

La dernière mention au Canada remonte à 1941 dans la Gorge du Niagara. L'espèce est classée SX (disparue de la province) en Ontario (CESCC, 2022) et SU (non classée) au Québec (Gautier, comm. pers., 2023). Dans les états adjacents des États-Unis, l'espèce est classée SX (disparue de l'État) dans le Maine, S2 (en péril) dans le Minnesota, S1 (gravement en péril) dans le Vermont et le New Hampshire et S3 (vulnérable) dans l'État de New York (NatureServe, 2021).

Aucune autre donnée n'a été obtenue au Canada depuis les deux évaluations précédentes, malgré des initiatives de science citoyenne étendues et considérables visant à recenser l'herpétofaune (Ontario Nature, 2021; Natural Heritage Information Centre, 2023). Les mentions récentes les plus proches proviennent de l'État de New York en juin 2022, à environ 80 km à l'est de la frontière du Niagara avec l'Ontario (iNaturalist, 2023a), et en juillet 2022, à l'ouest du lac Champlain, à environ 70 km au sud de la frontière du Québec (iNaturalist, 2023b).

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010 et en novembre 2023.

Carte mise à jour : Requisite Non requise

Explication/carte actualisée

Non requise. Voir l'évaluation précédente (COSEWIC, 2010).

¹ L'origine de cette mention (GBIF, 2023) est incertaine.

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Un résumé technique complet n'est pas requis pour une espèce disparue du pays évaluée au moyen d'un examen rapide de la classification.

Crotalus horridus

Crotale des bois

Timber Rattlesnake

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Ontario

Statut et justification de la désignation

Statut Disparue du pays	Code alphanumérique Sans objet
Justification de la désignation Ce serpent de grande taille occupait autrefois une grande partie de l'escarpement du Niagara et d'autres régions du sud de l'Ontario. Malgré des recherches intensives et son identification aisée, l'espèce n'a pas été observée au Canada depuis 1941.	

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet
Critère B (petite aire de répartition, et déclin ou fluctuation) : Sans objet
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Sans objet
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : Sans objet
Critère E (analyse quantitative) : Sans objet

EXPERTS CONTACTÉS

Sans objet

SOURCES D'INFORMATION

- CESCC (Canadian Endangered Species Conservation Council). 2022. Wild Species 2020: The General Status of Species in Canada. National General Status Working Group: 172 pp. National General Status Working Group. Base de données téléchargée en mai 2023. [Également disponible en français : CCCEP (Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril). 2022. Espèces sauvages 2020 : la situation générale des espèces au Canada. Groupe de travail national sur la situation générale, 172 p. Groupe de travail national sur la situation générale.]
- COSEWIC. 2001. COSEWIC assessment and update status report on the timber rattlesnake, *Crotalus horridus*, in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa, Ontario. [Également disponible en français : COSEPAC. 2001. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, Ontario.]
- COSEWIC. 2010. COSEWIC status appraisal summary on the Timber Rattlesnake *Crotalus horridus*. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa, Ontario. ix pp. [Également disponible en français : COSEPAC 2010. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x p.]
- Committee on the Status of Species at Risk in Ontario (COSSARO) 2019. Timber Rattlesnake Evaluation. <https://www.ontario.ca/page/timber-rattlesnake-evaluation> [consulté en janvier 2021].
- Environment and Climate Change Canada (ECCC). 2010. Recovery Strategy for the Timber Rattlesnake (*Crotalus horridus*) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa, Ontario. v + 17 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). 2010. Programme de rétablissement du crotale des bois (*Crotalus horridus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 19 p.]
- Gautier, I., comm. pers. 2023. *Communication directe avec T. Herman*. Mai 2023. Biologiste | Coordinatrice provinciale des espèces fauniques menacées et vulnérables. Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Québec (Québec).
- GBIF (Global Biodiversity Information Facility). 2023. <https://www.gbif.org/occurrence/1211761110>

iNaturalist. 2023a. <https://www.inaturalist.org/observations/123093825>) [consulté en mai 2023].

iNaturalist. 2023b. <https://www.inaturalist.org/observations/128376186>) [consulté en mai 2023].

Natural Heritage Information Centre. 2023. <https://www.ontario.ca/page/natural-heritage-information-centre> [consulté en mai 2023]. [Également disponible en français : Centre d'information sur le patrimoine naturel. 2023. <https://www.ontario.ca/fr/page/centre-dinformation-sur-le-patrimoine-naturel>.]

NatureServe. 2021. NatureServe Explorer [application Web]. NatureServe, Arlington, Virginia. <https://explorer.natureserve.org/>. [consulté le 20 mai 2021]. [Également disponible en français : NatureServe. 2021. NatureServe Explorer [application Web]. NatureServe, Arlington, Virginia. <https://explorer.natureserve.org/>.]

Ontario Nature. 2021. The History of Herping in Ontario. <https://ontarionature.org/programs/citizen-science/reptile-amphibian-atlas/> [consulté en avril 2021].

Élément graphique issu de RAMAS

Texte issu de RAMAS

L'utilisation du logiciel RAMAS n'est pas requise pour les espèces disparues du pays.

Rédacteur de l'examen rapide de la classification

- David F. Fraser, 2021.



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces menacées de disparition au Canada) comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2023)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et
Changement climatique Canada
Service canadien de la faune

Environment and
Climate Change Canada
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.